



N° DEL/2026-3-14

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

D'adopter le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la Ville de Seysses tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Pour 28, abstentions 5.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

Secrétaire de séance
Philippe STREMLER

